



Direction générale de l'alimentation
Service des actions sanitaires en production
primaire
Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la
protection des végétaux

251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Note de service

DGAL/SDQSPV/2016-831

25/10/2016

Date de mise en application : 01/11/2016

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Méthode officielle d'analyse ANSES/LSV/MA 043 relative à la détection du Plum pox potyvirus (PPV), virus de la Sharka, par la technique RT-PCR en temps réel sur feuilles de Prunus spp.

Destinataires d'exécution

DRAAF - SRAL
DAAF - Service de l'alimentation
ANSES LABORATOIRE DE LA SANTE DES VEGETAUX (LSV)
LABORATOIRES AGREES

Résumé : Publication de la méthode officielle d'analyse MA 043 relative à la détection du Plum pox potyvirus (PPV), virus de la Sharka, par la technique RT-PCR en temps réel sur feuilles de Prunus spp..

Textes de référence : Article R 202 du code rural, décret 2006-7 du 4 Janvier 2006 relatif aux laboratoires nationaux de référence, ainsi qu'à l'agrément et à la reconnaissance des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux, arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

Le PPV, *Plum pox potyvirus*, est un virus qui attaque de façon sévère les espèces fruitières du genre *Prunus* spp. et cause la maladie de la Sharka ou variole du prunier. Le PPV est listé en annexe II, partie A, chapitre II de la directive 2000/29/CE.

La présente note a pour objet la publication officielle de la méthode de détection du *Plum pox potyvirus* (PPV), virus de la Sharka, par la technique RT-PCR en temps réel sur feuilles de *Prunus* spp. ANSES/LSV/MA 043version 1 en remplacement de la méthode MOA 021 partie B version 1a.

Cette méthode doit être utilisée par le laboratoire national de référence pour le *Plum pox virus* pour confirmation des analyses officielles en surveillance du territoire réalisées par une technique ELISA selon la méthode ANSES/LSV/MA 021, pour les analyses libératoires de quarantaine ou pour toute autre demande spécifique de la DGAL.

Toute nouvelle version avec modification mineure de la méthode MA 043 est d'application immédiate (au 1er du mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée) et toute nouvelle version avec modification majeure de la méthode devra être mise en œuvre au plus tard le 1er du 15ème mois après le mois figurant en première page de la version de la méthode publiée par l'Anses.

La méthode MA 043 version 1 est applicable dès sa publication et de façon obligatoire à compter du 01/11/16. La méthode est disponible sur le site internet de l'Anses (<https://www.anses.fr/fr/content/methodes-d-analyse-des-laboratoires-nationaux-de-reference-de-l-anses>).

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT